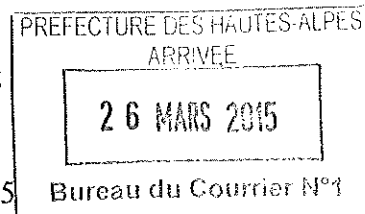


REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 11 - 2015



SEANCE du jeudi 26 Février 2015

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 8

L'an deux mille quinze et le jeudi 26 février 2015 à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 février 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme Noëlle STEFANI, C. TRUCH, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absents excusés : Danielle BLANC, Jean CORDIER

Secrétaire de séance : Céline TRUCH

Objet : Renouvellement des baux ruraux

Le Maire demande à Jean-Pierre NOMIUS de ne pas participer à ce point de l'ordre du jour, étant directement concerné. Jean-Pierre NOMIUS quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler les baux ruraux arrivant à expiration. Trois locataires sont concernés pour 4 lots de vergers. Ces derniers nous ont adressé un courrier nous demandant le renouvellement de leurs baux aux conditions décrites dans l'arrêté préfectoral N° 2014-276-0005 du 3 octobre 2014 qui stipule les minima et maxima de production des vergers et les cours des denrées qui doivent être respectés, soit une moyenne de 2 500 kg/ha (1 250 kg en pommes et 1250 kg en poires).

Le Maire propose de renouveler les baux ruraux concernant la parcelle Section D767 qui arrive à expiration aux locataires en ayant fait la demande, à savoir :

- **Monsieur ALBERTI Bernard**

1 lot de 75 ares soit $2\,500\text{ kg} \times 0.75 = 1\,875\text{ kg}$ (937,5 kg de pommes et 937,5 kg de poires) au tarif de 0.279 €/kg pour les pommes et de 0,361 €/Kg pour les poires, soit une moyenne de : 0,32 €/kg (barème 2014).

- **Earl des VIGNIERES – Monsieur PARA Patrick**

1 lot de 84 ares soit $2\,500\text{ kg} \times 0.84 = 2\,100\text{ Kg}$ (1 050 kg de pommes et 1 050 kg de poires) au tarif de 0.279 €/kg pour les pommes et de 0,361 €/Kg pour les poires, soit une moyenne de : 0,32 €/kg (barème 2014).

- **Monsieur NOMIUS Jean-Pierre**

2 lots dont :

- 1 lot de 89 ares soit $2\,500\text{ kg} \times 0.89 = 2\,225\text{ kg}$ (1 112,50 kg de pommes et 1 112,50 kg de poires) au tarif de 0.279 €/kg pour les pommes et de 0,361 €/Kg pour les poires, soit une moyenne de : 0,32 €/kg (barème 2014).
- 1 lot de 82 ares soit $2\,500\text{ kg} \times 0.82 = 2\,050\text{ kg}$ (1 025 kg de pommes et 1 025 kg de poires) au tarif de 0.279 €/kg pour les pommes et de 0,361 €/Kg pour les poires, soit une moyenne de : 0,32 €/kg (barème 2014).

Ces baux sont reconduits pour une durée de 30 ans.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents moins un, Jean-Pierre NOMIUS ne participant pas au vote.

- **Décide** de renouveler les baux aux précédents locataires qui en ont fait la demande aux conditions de l'arrêté préfectoral N° 2014-276-0005 du 3 octobre 2014 ;
- **Autorise** son Maire à signer les baux de renouvellement pour une durée de 30 ans.

Fait et délibéré, le jeudi 26 février 2015

Le Maire
Rémi COSTORIER

